

Langage égalitaire : plus qu'un symbole
Rémy Meury (CS-POP)

Rémy Meury (CS-POP)

Co-signataires

Intervention déposée officiellement le 02 septembre 2020

Documents annexés

- m1340.pdf



Langage égalitaire : plus qu'un symbole.

La plupart des textes légaux jurassiens comportent un article dans les dispositions générales précisant que « Les termes utilisés dans la présente loi pour désigner des personnes s'appliquent indifféremment aux femmes et aux hommes ». Dans leur combat, les femmes considèrent cette supériorité du masculin sur le féminin comme injustifiée et dépassée. Le Bureau de l'égalité de l'Université de Lausanne a mené une étude approfondie sur les blocages qui existent encore vis-à-vis du langage égalitaire. Nous nous en inspirons dans le développement qui suit.

Le langage n'est pas figé. Ce que les grammairiens du XVII^e siècle (avec l'Académie française) ont défini comme règle en donnant au masculin une valeur dominante, ainsi qu'en supprimant certains termes féminins (par ex., une autrice, une médecine), avait pour principal objectif sociétal de signaler aux femmes de l'époque que ces activités étaient réservées aux hommes. Aujourd'hui, l'égalité entre femmes et hommes est un principe démocratique essentiel : l'utilisation d'un langage égalitaire, féminisé, reflète cette évolution et contribue à l'ancrer plus profondément.

L'idée que le masculin générique inclut le féminin est erroné dans la représentation que se font les personnes des termes utilisés. Le cerveau humain peine à dépasser le sens spécifique et continue d'associer le masculin à l'homme. Les termes épiciques sont plus appropriés pour induire un sens inclusif.

On entend parfois que le langage égalitaire est lourd et peu lisible. Mais des termes épiciques tels que « le corps électoral » ou « les personnes qui siègent au Parlement » sont aussi esthétiques que n'importe quel mot dont le genre est marqué. Quant à la féminisation du langage – par exemple « les député·es » (forme écrite défendue par Éliane Viennot, plutôt que député·e·s) ou « les députées et les députés » –, peut effectivement allonger quelque peu le texte, mais les reproches qui lui sont adressés tiennent surtout à un manque d'habitude. Des efforts sont certes à faire en parlant ou en rédigeant des textes. L'utilisation du langage épicique et féminisé sollicite la créativité des auteur·es, ou mieux, des auteur·trices, ce que les amoureuses et amoureux de la langue française devraient apprécier.

Autrefois, des femmes étaient écrivaines ou bouchères, maréchaux-ferrants ou barbières. Mais même lorsque l'on admet cette féminisation, il n'est pas exclu que l'on accorde un sens différent à des noms de métiers ou de fonctions comme dans le cas de « couturier et couturière ». Et ne parlons pas de l'ignoble « Madame le Maire », très, trop courant en France. La « mise en quarantaine » de mots féminins désignant des métiers ou des fonctions ne fait qu'entretenir leur image de mots étranges et perpétue l'impression que les femmes n'ont rien à faire dans ces fonctions. C'est la volonté de l'Académie Française quand elle a supprimé ces termes de son dictionnaire.

Afin de redonner aux termes féminins la place qui est la leur, nous demandons au Gouvernement d'intégrer dans tous les textes que l'État élaborera désormais, qu'ils soient nouveaux ou lorsqu'ils subissent une révision, le langage égalitaire qui mettra ainsi fin à l'indéfendable supériorité du masculin.

Delémont, le 2 septembre 2020

Groupe Verts et CS•POP
Rémy Meury